

## *Composer son paysage communal*

### **Couleurs et textures du bâti** une diversité d'expressions



**La couleur est partout** présente et visible sur les édifices quels que soient leur forme et les matériaux qui les composent. C'est donc un paramètre incontournable, mais souvent négligé, qu'il faut savoir intégrer dans toute démarche créative.

La perception des couleurs du bâti varie, d'une part, suivant le type de lumière ambiante et la texture des matériaux, d'autre part, en fonction de la sensibilité et des références culturelles des personnes qui le regardent. Cette subjectivité est source d'incompréhensions, et parfois de polémiques.

Dans l'habitat rural, l'harmonie des couleurs s'établissait "naturellement" entre les matériaux de construction puisés dans le sol environnant et le paysage. L'architecture participait à l'identité du lieu. On ne se posait pas de question.

L'emploi de la couleur s'est diversifié avec l'évolution des techniques et devient de plus en plus un acte délibéré correspondant à des choix esthétiques et des objectifs commerciaux. La couleur peut servir de repère ou de symbole, ou encore permettre la (re)mise en valeur d'un bâtiment. La couleur peut donc avoir du sens et être une forme d'expression.

Cependant, les coloris du bâti se modifient avec le temps et évoluent dans les esprits par effets de mode plus ou moins heureux. Il faut rester vigilant sur la qualité technique des produits et tenir compte de ces phénomènes culturels.

Si la dominante actuelle est encore au "ton pierre", c'est-à-dire pâle, pour les façades des maisons neuves, on note cependant un réveil pour les tonalités de peinture des menuiseries extérieures. Ainsi, les centres-villes reprennent de la couleur...

Le domaine de la couleur reste complexe et peu réglementé. Face à une grande diversité d'expressions, les autorités sont démunies pour prendre position et intervenir sur le choix des couleurs, sauf lorsqu'un document de référence est élaboré pour guider les porteurs de projet.

**Ce cahier essaiera d'éclairer la question de la couleur du bâti et de démontrer que la couleur, source de vie et d'animation, peut enrichir l'architecture et que le choix des teintes peut être facilité par une démarche raisonnée qui tienne compte du contexte. Osons donc la couleur, mais à bon escient !**

Publication du C.A.U.E.  
d'Eure-et-Loir

Comité de pilotage :

- Association des Maires
- C.A.U.E.
- Conseil Général
- D.D.E.
- S.D.A.P.

Membres invités :

- Mme Canard, urbaniste-coloriste
- M. Vitté, Maisons Paysannes de France



# De la théorie...

## La couleur est partout

Nous ne vivons pas dans un environnement noir et blanc, mais en couleurs. Tous les bâtiments sont colorés. Ils sont construits avec des matériaux utilisés soit :

- bruts, conservant ainsi leurs couleurs naturelles, comme la pierre, l'ardoise ou le zinc...
- traités ou modifiés, la cuisson de l'argile donne la couleur finale aux briques et aux tuiles,
- mélangés, la couleur est alors une résultante, entre sable et chaux pour un enduit, par exemple,
- comme support, recevant une coloration par un produit qui le recouvre, c'est le cas des menuiseries en bois peintes.

Nous voyons bien que les coloris du bâti sont d'origines diverses et qu'en conséquence le choix est infini pour les coloris de peinture et les combinaisons et assemblages de matériaux.



*Détail d'une façade qui allie harmonieusement soubassement de pierre gris clair, encadrements de briques rouges et beiges aux joints rosés, enduits avec gravillons de plusieurs couleurs et volets peints en blanc*

## Les couleurs sont diversement perçues

Les couleurs sont perçues différemment en fonction du type et de l'intensité de la lumière, donc suivant l'heure, l'ensoleillement et les saisons, et en fonction de la texture des matériaux, depuis le lisse et le brillant jusqu'au mat et au granuleux.

En perception lointaine, les couleurs semblent plus claires et plus unies. Elles se distinguent aussi par leur valeur (du clair au foncé), en contraste ou non avec l'environnement. Ainsi la couleur des toitures ou des façades est identifiée avant le type de matériau et les détails de construction : une couleur de couverture trop orangée sera perçue en contraste dissonant par rapport à un ensemble de couvertures brun/rouge.

L'aspect le plus problématique est celui de la perception subjective des couleurs : en effet, chaque individu voit les couleurs en fonction de son œil, de sa personnalité, de sa culture. C'est pourquoi il est rare de faire l'unanimité à propos de coloration.



*La forme et surtout la couleur des couvertures des poulaillers assurent leur bonne insertion à l'image des toitures des maisons proches.*



*Unité de toitures en basse ville de Chartres. Où est la couverture neuve ?*

## Insertion : intégration ou contraste

L'harmonie entre les couleurs semble être une notion proche du bon sens, mais dans la pratique il s'avère que le bon emploi de la couleur dans le bâtiment nécessite une sérieuse réflexion et une certaine expérience, faute de quoi le risque est de pêcher par excès ou par défaut.

Les couleurs sont parfois trop vives, dissonantes ou "étrangères", elles "tranchent". Elles peuvent aussi être trop pâles et éblouissantes au soleil ; c'est le cas d'une maison neuve aux façades blanc cassé ou "ton pierre" d'une valeur trop claire, qui se détache du bâti ancien aux entrées de bourg. Cela signifie que les couleurs du bâti sont appréciées en fonction d'un contexte physique, le paysage environnant et les constructions existantes. Ces données doivent être prises en compte au moment du choix.

Les maisons rurales s'intégraient presque "automatiquement" dans leur environnement en grande partie du fait qu'elles étaient réalisées en matériaux "du cru".

Aujourd'hui, les bâtiments industriels ne sont plus construits en matériaux traditionnels : ce sont des volumes imposants dont l'enveloppe est réalisée en bardage le plus souvent métallique. La couleur devient alors un élément primordial pour leur insertion dans le paysage. Heureusement une certaine sobriété, qui peut se traduire par des teintes unies, se fait jour. Les nouveaux silos à grains ne sont plus peints mais en métal galvanisé. Les bardages de bois offrent une alternative pour les bâtiments agricoles.

*La couleur sobre et unie du bardage n'interfère pas avec la forme et la texture du bâtiment. (centre de mise en forme à Luisant, J. Davy, architecte)*

*Les nouveaux silos brillent au soleil mais finiront par se patiner et devenir gris donc neutres.*



## La couleur et le temps

Beaucoup de bâtiments ont perdu leurs "couleurs" à cause de l'emploi excessif du ciment gris et du PVC généralement blanc.

Les teintes d'un bâtiment évoluent dans le temps : certains pigments plus fragiles que d'autres, par exemple le bleu, se décolorent et "passent" à la lumière du soleil, les enduits pâlisent.

La pollution, les intempéries, le ruissellement incontrôlé des eaux de pluie en façade... sont autant de causes de salissures et d'altérations des couleurs de la peau d'un édifice.

En revanche d'autres phénomènes, tels l'apparition de lichen, de mousse, de rouille... peuvent faire évoluer les couleurs d'un édifice en lui donnant de subtiles nuances sans lui causer de dommages.

Il faut donc s'interroger sur la durabilité des couleurs que l'on choisit.



## La couleur comme moyen d'expression

La coloration en architecture peut être motivée par des objectifs précis.

- La couleur permet des décors ou des effets par jeux de différence de matière ou de coloris : il suffit de voir les nombreuses façades aux motifs décoratifs réalisés en briques.

- Certains signaux ou symboles sont compris et identifiés par la couleur, la croix verte des pharmacies par exemple. La couleur sert donc de code et de repère dans l'espace bâti.

- La couleur peut être simplement utilisée pour mettre en valeur un édifice, pour le distinguer des autres, lui donner un statut à part ou pour participer à sa bonne insertion dans le paysage.

- L'attractivité des devantures et enseignes commerciales repose en grande partie sur la couleur, même la nuit par des jeux de lumière colorée.

- La coloration n'est pas pour autant un remède aux faiblesses d'une architecture : le "bariolage" des immeubles de logements en a démontré les limites. Cependant, l'emploi de la couleur peut offrir une solution économique lorsqu'une façade nécessite un minimum d'expression : un simple marquage d'encadrements de fenêtre par un coloris différent de l'enduit, et non par un changement de matériau, en est l'illustration.



Motifs décoratifs en briques de différentes couleurs.



Les devantures commerciales sont certainement les éléments bâtis les plus colorés. Elles se doivent d'être attractives. Elles participent ainsi à l'animation de la ville.

## Quelques règles et définitions

Les plus belles couleurs ne se marient pas toujours entre elles : l'harmonie n'est pas le fruit du hasard. En effet, les couleurs s'apprécient les unes par rapport aux autres : une teinte que l'on aime en soi ne conviendra peut-être pas sur un volet en fonction de la couleur de l'enduit existant.

La peinture intervenant en dernier lieu sur un bâtiment, il est préférable d'en choisir les teintes définitives au vu de ce qui a déjà été réalisé.

**Camaieu** : ensemble des nuances d'une même teinte.

**Luminosité** (clarté, valeur) : c'est l'évaluation sur l'échelle des gris (du clair au sombre, du blanc au noir) de la couleur.

**Saturation** (densité) : c'est le degré de pureté de la couleur. Plus elle est saturée, plus on la dira "vive", moins elle est saturée, plus on la dira "fade".

**Contraste** : c'est un rapport d'opposition qui peut être de plusieurs types ; luminosité, saturation, teinte.

## à savoir



Effets de la texture sur la couleur : l'exemple de l'enduit

Une même couleur diffère suivant la texture du matériau : plus la surface est lisse, plus la couleur semble claire.

Ainsi la finition "grattée" d'un enduit le rend plus sombre par le simple fait de l'ombre et de la lumière sur les aspérités créées.

Il est conseillé d'apporter de la couleur à un enduit de façade par des ingrédients naturellement colorés, comme les sables de carrière et de granulométrie variée. Un simple brossage suffit à faire ressortir ces composants.

Les enduits traditionnels évoluent de façon plus subtile dans le temps, ce qui n'est pas toujours le cas des monocouches industriels monochromes.

# ...à la pratique

## Quelles autorisations ?

Les règlements d'urbanisme sont peu contraignants en matière de couleurs : ainsi pour les façades le blanc ou les couleurs "criardes" sont souvent interdits ; en revanche, pour l'aspect des couvertures, les matériaux et les couleurs autorisés sont définis de manière plus précise.

Faute de règlement et de définition précis, le contrôle du bien fondé des couleurs des constructions est donc difficile à faire, d'autant plus que les demandes d'autorisation, permis et déclaration de travaux, se font le plus souvent sur la base de plans en noir et blanc et de formulaires descriptifs très sommaires, et surtout parce que beaucoup de mises en couleurs se font sans demande ni autorisation préalable !



*En Eure-et-Loir, l'apparition de la couleur mauve ou bleu lavande sur les menuiseries extérieures est-elle un simple effet de mode, une faute de goût ou juste une évolution ?*

## Nécessité de cadrage : diversité dans l'unité

De manière générale, le choix des couleurs du bâti s'effectue sans véritable réflexion, d'où un manque de pertinence.

Le particulier qui construit sa maison a souvent une image toute faite sortie d'un catalogue ou d'un magazine national : il projette cette image sans l'adapter au contexte environnant, si ce n'est de respecter les éventuels règlements. D'autres ne se posent pas de question et s'en remettent à leur constructeur, aux fournisseurs, à l'entreprise, ou à l'humeur du jour ! Ainsi des projets clonés sont parachutés et enlaidissent les paysages.

Pour pallier ce genre de problème, certaines communes ont élaboré des documents de référence qui traitent des couleurs des ravalements, des matériaux de couvertures et des menuiseries et proposent un éventail de solutions possibles sur leur territoire. Dans les campagnes de ravalement menées par des villes comme Chartres, ces documents prennent la forme de palettes ou de nuanciers de couleur. Elaborées suite à une étude préalable d'analyse et de diagnostic des façades, ces références sont le plus souvent considérées comme des recommandations.

Si l'éventail est trop étroit, le risque est d'induire une certaine uniformité. S'il est trop large, le risque est le manque d'unité. Ces référentiels sont très utiles mais restent limités dans la mesure où ils ne donnent pas toutes les combinaisons possibles mais seulement quelques bons exemples d'assemblage de couleurs. Un accompagnement et un suivi par un homme de l'art s'avèrent souvent utiles. L'utilisation d'un nuancier n'est pas évidente non plus.

La même démarche est possible sur des territoires plus vastes, comme celle menée récemment dans le Perche.

## Un bon choix nécessite une bonne démarche

Si nous prenons conscience de l'importance de l'impact visuel produit par les couleurs d'un édifice et si nous réalisons que le choix d'un coloris induit rarement un surcoût, alors nous n'avons aucune raison de négliger la question du choix des couleurs, d'autant qu'un mauvais choix peut être lourd de conséquences : si une peinture est refaite avant dix ans, d'autres couleurs de bâtiment attendront des dizaines d'années avant d'être renouvelées !

Il est donc nécessaire de bien s'organiser et de mettre en place une démarche raisonnée dès la conception d'un ouvrage ou dès qu'une coloration d'un bâtiment existant est envisagée.

La prise en compte du contexte autant bâti que paysager, la recherche de la sobriété des teintes et de leur harmonie, la confrontation systématique d'échantillons de matériaux et de peintures, examinés à la lumière naturelle, le souci de l'entretien et de la durabilité doivent conduire le concepteur et le maître d'ouvrage, par déductions, essais et éliminations successives, à savoir ce qu'il est possible de faire. Reste ensuite à se déterminer entre plusieurs bonnes solutions.



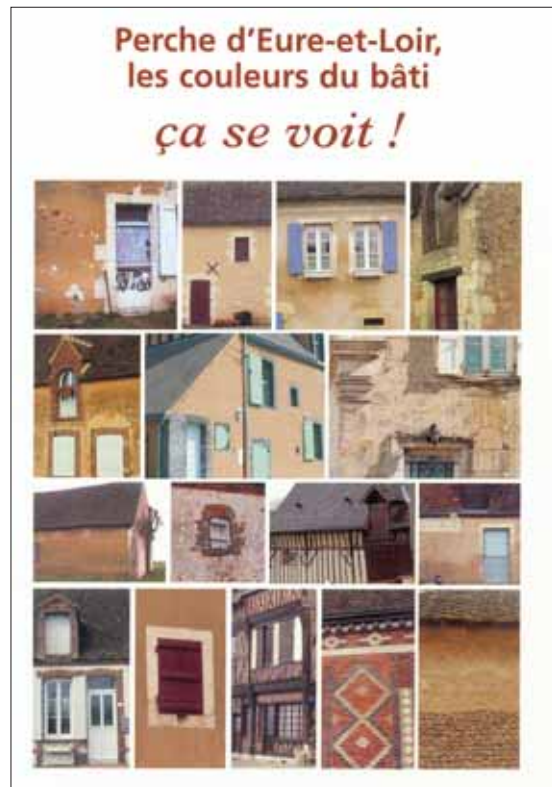
*Bon exemple de contrastes forts : enduit coloré en ocre par le sable, encadrements marqués en blanc et volets peints en teintes sombres, très saturées.*



*Exemples de volets peints dans des tons pastels, couleurs peu saturées, qui contrastent et s'accordent bien avec les couleurs des briques de pays. Le contraste est doux entre volets et enduit.*

# Pays Perche : un référentiel couleur

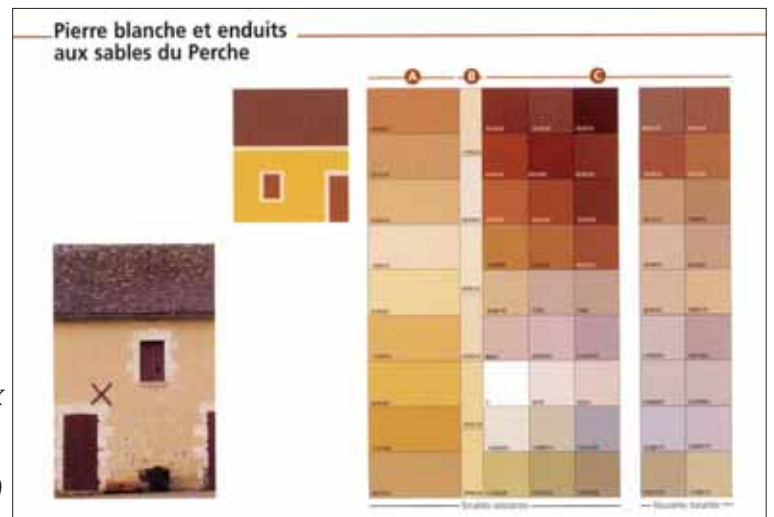
Les matériaux et les couleurs comptent parmi les composantes essentielles de l'architecture du Perche, mais tendent à s'effacer et à disparaître au profit d'une certaine uniformisation. C'est pourquoi un référentiel de couleurs du bâti percheron a été réalisé en 2001 pour sauvegarder l'authenticité du patrimoine existant, améliorer la mise en valeur du bâti traditionnel et guider les choix de couleurs pour la conception et l'insertion des nouveaux projets.



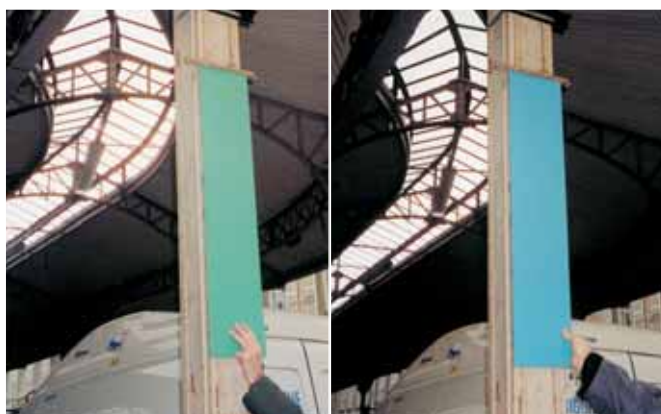
*La couverture du dépliant  
et le nuancier correspondant à l'une des six  
typologies recensées.  
conception All Write (Bernadette Canard)*

Ce travail, piloté par le C.A.U.E. pour le Pays Perche, s'est déroulé en trois phases :

- 1 - recueil d'informations sur le terrain ; relevés chromatiques, élaboration d'une typologie des matériaux et des techniques constructives...
- 2 - élaboration de recommandations ; prise en compte de la typologie pour établir des nuanciers pour les enduits, les corniches et encadrements et les menuiseries extérieures.
- 3 - conception de documents et d'outils de sensibilisation :
  - une affiche éditée et envoyée à toutes les mairies,
  - un dépliant présentant les tonalités existantes et possibles selon les différentes typologies, destiné à tout public,
  - des boîtes à matériaux comportant notamment des sables du Perche.



# Chartres : mise en valeur du marché aux légumes



*Seule la visualisation d'échantillons de grande taille in situ permet d'effectuer un bon choix. On peut voir ici la présentation de deux d'entre eux contre un pilier de la halle.*

En 2002, il devenait nécessaire de rénover le marché aux légumes, en particulier la structure métallique dont la peinture beige laissait apparaître quelques traces de rouille.

Cette rénovation a été une bonne opportunité pour se poser la question de la couleur et de son éventuelle changement.

En concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre du secteur sauvegardé, l'opération s'est déroulée en deux temps pour le choix de la couleur :

- recherche du coloris d'origine par sondages,
- réalisation et examen de cinq échantillons de couleurs dans des tons bleu-vert.

La réfection de l'éclairage a accompagné cette coloration.

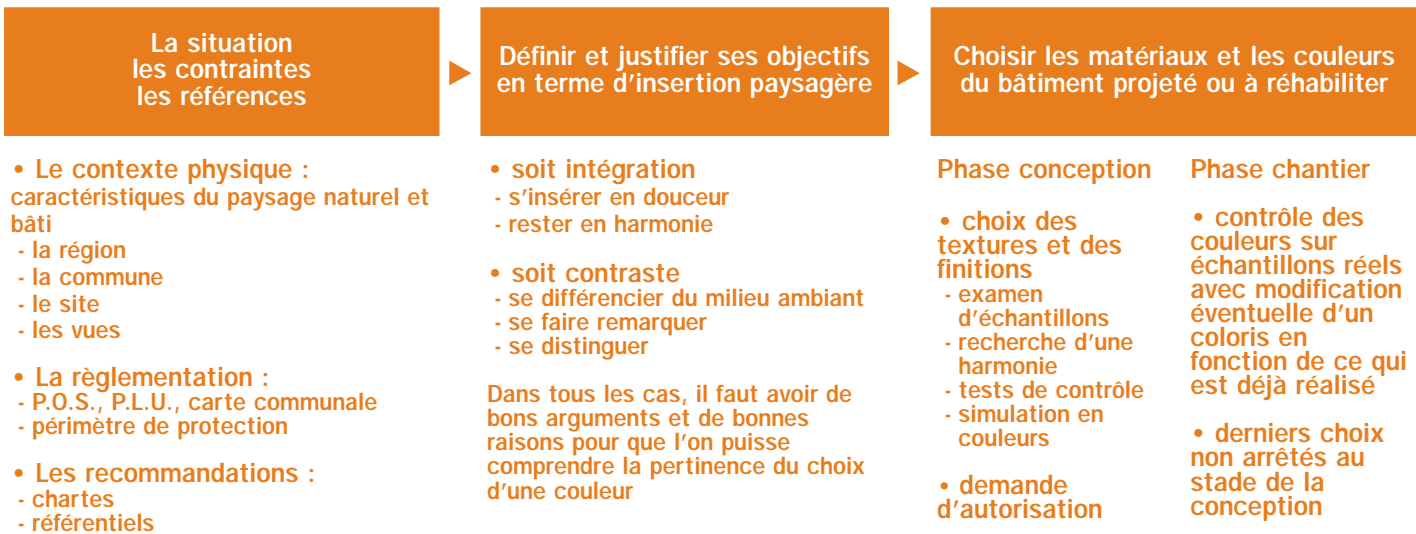


*Nouveau visage du marché aux légumes.*



Photos : M.L., Petit

## Démarche : un cheminement progressif



## Rôle des élus

- Les maires sont eux-mêmes les maîtres d'ouvrage des bâtiments communaux existants ou à construire sur leur territoire.
- Ils mettent parfois en place des opérations groupées (opération façades, O.P.A.H., etc.) et décident de faire réaliser un référentiel couleur par des spécialistes.
- Ils sont bien sûr les gestionnaires de l'espace communal, par les documents et règlements d'urbanisme qu'ils adoptent et par les permis de construire et autorisations de travaux qu'ils examinent et qu'ils délivrent.

## Qui conseille ?

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| ● <b>Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)</b><br>Conseil sur la démarche, sur le choix des couleurs, avis sur projet  | <b>02 37 21 21 31</b> |
| ● <b>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.)</b><br>pour les Monuments Historiques, leurs abords et les secteurs protégés | <b>02 37 36 45 85</b> |

### ● Rappel des précédents

### cahiers

- |                                   |                                 |                                      |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| n°1. Le logement communal         | n°5. Le lotissement résidentiel | n°9. Traitements des sols extérieurs |
| n°2. Le Point d'Apport Volontaire | n°6. Les entrées de bourg       | n°10. Les zones d'activités          |
| n°3. Les petits édifices          | n°7. Le mobilier communal       | n°11. Les arbres de nos villages     |
| n°4. Les mares de villages        | n°8. L'éclairage public         | n°12. La reconversion des bâtiments  |

consultez le site internet : [www.caue28.org](http://www.caue28.org)



Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de l'Environnement  
d'Eure-et-Loir  
6 rue Garola — 28000 Chartres  
Tél. 02 37 21 21 31  
Fax 02 37 21 70 08  
e-mail : [caue28@wanadoo.fr](mailto:caue28@wanadoo.fr)  
Directeur de la publication : S. Abdoulaye  
Conception : P. Chenevrel  
Graphisme : V. Vong  
Crédit photos : CAUE sauf mention contraire  
ISSN 1623 - 0183